



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 18 janvier 2022

MAITRISE DES DEGATS CAUSES PAR LE SANGLIER : CHASSES COORDONNEES DES 22 ET 23 JANVIER 2022

Une surpopulation de sangliers a été constatée sur plusieurs secteurs du département. Celle-ci provoque des dégâts récurrents aux cultures agricoles et engendre également des collisions avec les véhicules.

C'est pourquoi la préfecture du Pas-de-Calais, en lien avec la fédération départementale des chasseurs, a décidé d'initier un dispositif de chasses coordonnées les 22 et 23 janvier 2022. La chasse est dite coordonnée quand elle est réalisée le même jour, voire deux jours de suite, par tous les chasseurs d'un même secteur. La régulation du sanglier est ainsi plus efficace et des enseignements peuvent en être tirés concernant la gestion de la chasse.

Plusieurs secteurs, situés essentiellement sur la façade littorale, ont été identifiés comme sensibles. Le dispositif concernera donc les communes suivantes :

- **Arrondissement de Boulogne-sur-Mer** : Alincthun, Baincthun, Belle-et-Houllefort, Bellebrune, Bournonville, Brunembert, Capelle-les-Boulogne, Colembert, Condette, Conteville-les-Boulogne, Courset, Cremarest, Dannes, Desvres, Doudeauville, Echinghen, Equihen-Plage, Ferques, Halinghen, Henneveux, Hesdin-L'abbe, Lacres, Leulinghen-Bernes, Longfosse, Maninghen-Henne, Menneville, Nesles, Neufchatel-Hardelot, Outreau, Pernes-les-Boulogne, Questrecques, Rety, Saint-Etienne-Au-Mont, Samer, Tingry, Verlincthun, Wierre-au-Bois, Wierre-Effroy, Wirwignes ;
- **Arrondissement de Calais** : Alembon, Andres, Balinghem, Bouquehault, Boursin, Bremes, Caffiers, Fiennes, Guines, Hames-Boucres, Hardinghen, Landrethun-les-Ardres, Licques, Pihen-les-Guines, Rodelinghem, Saint-Tricat, Sanghen ;
- **Arrondissement de Montreuil** : Airon-Notre-Dame, Calotterie, Camiers, Etaples, Frencq, Hubersent, Lefaux, Rang-du-Fliers, Saint-Aubin, Saint-Josse, Sorrus, Tubersent, Widehem ;
- **Arrondissement de Saint-Omer** : Arques, Audrehem, Bonningues-les-Ardres, Campagne-les-Guines, Clairmarais, Clerques, Tournehem-sur-la-Hem.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecals](https://www.facebook.com/prefetpasdecals)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

En raison de l'organisation du Trail des 2 Baies ce même week-end, l'organisation de la chasse coordonnée sur les communes de Cucq, Merlimont et Le Touquet-Paris-Plage est reportée au week-end des 29 et 30 janvier.

Les différents usagers sont invités à limiter leur présence sur les lieux de ces chasses coordonnées.